

## **DELIBERATION DD2026\_090**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mai 2026

**LE 28 mai 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	77
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DD2025\_139 - CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DE L'ARSAULT SUE LA COMMUNE DE PÉRIGUEUX - SUBSTITUTION D'ACQUÉREUR**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADDES, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. WEBER

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BARA, M. DOBBELS, M. REYNET, M. SERRE, M. TALLET

#### **POUVOIR(S) :**

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme FRUGIER  
Mme DUMONCEAU donne pouvoir à M. BERGOUNIOUX  
M. DUNOYER donne pouvoir à M. POUJOL  
M. FERRAZZI donne pouvoir à M. GEOFFROID  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY

## MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DD2025\_139 - CESSIION DE L'IMMEUBLE SIS 5 RUE DE L'ARSAULT SUE LA COMMUNE DE PÉRIGUEUX - SUBSTITUTION D'ACQUÉREUR

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération n° DD2025\_139 en date du 18 décembre 2025, le Conseil communautaire du Grand Périgueux a approuvé la cession de l'immeuble cadastré BM 227 d'une superficie totale de 248 m<sup>2</sup>, sis 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux, au profit de Monsieur Christophe SOTO et Monsieur Rachid BEN CHARQUI, pour un montant de 50 000 €.

**Qu'**une promesse de vente valant avant-contrat, a été signée par les parties aux termes d'un acte reçu par Maître Charlotte CIRON en date du 23 février 2026, laquelle stipule une clause de substitution :

### **FACULTE DE SUBSTITUTION**

*« Il est toutefois convenu que la réalisation des présentes par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit du BENEFICIAIRE soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner; mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les charges et conditions stipulées aux présentes sans exception ni réserve. Il est toutefois précisé au BENEFICIAIRE que cette substitution ne pourra avoir lieu qu'à titre gratuit et ne pourra pas en toute hypothèse être soumise aux dispositions des articles L 313-40 et suivants du Code de la consommation.*

*(...)*

*Cette faculté de substitution ne pourra être exercée que jusqu'au délai d'un (1) mois qui précède la date prévue ci-dessus pour la signature de l'acte authentique, et ce par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au notaire chargé de rédiger l'acte de vente. (...)*»

**Que** les acquéreurs initialement désignés, ont fait part à la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux de leur intention de faire usage de leur faculté de substitution, au profit de Monsieur Christian LASSALLE.

**Qu'**aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Charlotte CIRON en date du 1er avril 2026, les parties ont signé la substitution qui s'opère sans aucune modification des conditions financières et juridiques, ni de la nature de l'opération, telles qu'approuvées par la délibération précitée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Autorise la substitution de Monsieur Christian LASSALLE en lieu et place de Monsieur Christophe SOTO et Monsieur BEN CHARQUI, dans le cadre de la cession de l'immeuble cadastré BM 227 d'une superficie totale de 248 m<sup>2</sup>, sis 5 rue de l'Arsault sur la commune de Périgueux, au prix de 50 000 €, conformément à la délibération n° DD2025\_139 du Conseil communautaire du Grand Périgueux, du 18 décembre 2025 ;
- Désigne Maître Charlotte CIRON pour la rédaction de l'acte authentique ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/06/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/06/2026	Périgueux, le 15/06/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU